

Article L1321-2-1 du Code du travail

Date de mise à jour : 21 Décembre 2022

Notre analyse

Le règlement intérieur peut contenir des dispositions sur le principe de neutralité (absence de tout signe religieux ou politique) restreignant la manifestation des convictions des salariés si ces restrictions sont justifiées par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise, et si elles sont proportionnées au but recherché.

Article L1321-2-1 du Code du travail

Le règlement intérieur peut contenir des dispositions inscrivant le principe de neutralité et restreignant la manifestation des convictions des salariés si ces restrictions sont justifiées par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise et si elles sont proportionnées au but recherché.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Brochure INRS, "Droit d'accès aux documents relatifs à la santé sécurité dans l'entreprise"

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Le règlement intérieur

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Avez-vous un modèle de règlement intérieur ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Qu'est-ce qu'un règlement intérieur et quand est-il obligatoire ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)